

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022-094

SEANCE du 06 décembre 2022

Convoqué le 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Résultat du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes BOU Suzanne, CHOSSAT Martine, ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : Mme CHABRAND Gisèle, M. MEYSSIREL Cédric

Pouvoirs : Mme FORME Sonia à M. LAGIER Robert, M. BONNAFFOUX Sébastien à M. VOLLAIRE Pierre, M. CEAS Benoît à Mme ROUX Chantal, M. LAURENS Ludovic à Mme BOU Suzanne

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023  
POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE STATIONNEMENT REGLEMENTE**

**Considérant** le projet d'installation d'équipements de stationnement réglementé en station des Orres, dans le cadre de la mise en place d'une politique de stationnement globale cohérente et adaptée aux besoins et usages de la station, en vue d'inciter au report modal et de sécuriser l'espace public, notamment les déplacements en modes actifs et transports en commun ;

**Considérant** qu'une demande de subvention d'investissement peut être sollicitée dans le cadre de la programmation DETR 2023, au vu d'une part du soutien qu'il apporte aux services publics (développement des services publics et garantie d'infrastructures de meilleure qualité pour le public et l'accessibilité), et d'autre part par son action sur la transition énergétique et écologique (report modal) ;

**Considérant** que le montant de ce projet s'élève à 650 000 euros HT ;

**Vu** le plan de financement ci-après pour l'acquisition des équipements de stationnement réglementé en station des Orres :

FINANCEUR	Montant HT (€)	%
Etat – DETR 2023	195 000 €	30 %
Commune des Orres	455 000 €	70 %
<b>TOTAL</b>	<b>650 000 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement du projet d'acquisition des équipements de stationnement réglementé en station des Orres ;

Accusé de réception en préfecture  
005-210500989-20221206-2022-094-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2022  
Date de réception préfecture : 07/12/2022

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif  
(dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).*